

1924 - 2024

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT CENT ANS !

1924-2024
100 ans
ensemble

OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

Aux côtés des agriculteurs, élus et pouvoirs publics,
depuis 100 ans, les Chambres d'agriculture contribuent
à l'avenir de l'agriculture française.

DOSSIER DE PRESSE

JANVIER 2024



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE



Être aux côtés des agriculteurs pour une agriculture performante et durable

1924, la 1^{ère} guerre mondiale terminée, les Chambres d'agriculture voient le jour afin de structurer et accompagner le développement d'une agriculture nourricière dévastée par 4 années de conflit.

2024, avec 102 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, les Chambres d'agriculture accompagnent et représentent les agriculteurs dans les réponses à apporter aux différents enjeux et aux équilibres parfois complexes entre environnement et économie, productivité et biodiversité, développement de l'activité et revenu, attractivité des métiers et transmission des exploitations.

Entre ces deux dates, un siècle d'histoire de notre société, de notre agriculture, des femmes et des hommes qui l'ont servie et des Chambres d'agriculture.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir fêter ces 100 ans. Fiers de l'engagement des élus mobilisés pendant toutes ces années y compris pendant les périodes les plus difficiles, fiers de l'expertise des collaborateurs qui ont parcouru, parcourent toujours et parcourront demain encore nos territoires de Métropole et d'Outre-Mer, au plus près des agriculteurs afin de leur apporter conseil, soutien, information et méthodes dans la gestion de leurs exploitations.

Fiers également de pouvoir regarder l'avenir et d'accompagner les agriculteurs face aux enjeux et défis de demain : appuyer les exploitations agricoles dans leur transition économique, sociale et environnementale, tout en développant de la valeur sur les territoires, mais aussi porter notre vision et nos propositions dans les politiques publiques qui constituent les points cardinaux de la feuille de route pour les décennies futures.

Atteindre les objectifs de cette feuille de route, c'est poser durablement les bases d'une agriculture française performante et durable avec pour socle majeur la pérennité des exploitations, le maintien des revenus, l'installation et la transmission des exploitations, la qualité des produits apportés aux consommateurs, le dialogue entre agriculture et société.

Dans un contexte économique, social, environnemental complexe et incertain, les Chambres d'agriculture ont su s'adapter et s'organiser pour accompagner tous les modèles d'agriculture au plus près des territoires. Du rôle nourricier historique à la production d'énergies en passant par l'agritourisme et les circuits courts ainsi que leur contribution majeure aux logiques d'économie circulaire, le rôle et les missions des Chambres d'agriculture ont évolué et continueront d'évoluer avec toujours plus d'agilité, d'expertise et d'innovation.

Ainsi, au-delà d'une date anniversaire, c'est le lien indéfectible entre agriculteurs, pouvoirs publics et citoyens que nous souhaitons incarner et maintenir.

Parce que « 100 ans, ENSEMBLE », c'est désormais 100 ans à venir et plus encore.



Sébastien WINDSOR
Président de Chambres d'agriculture France

Découvrez ici les vœux de
Sébastien Windsor en vidéo



DEPUIS 100 ANS, UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DE TOUS LES AGRICULTEURS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Depuis 1924, l'agriculture française a été au cœur de toutes les évolutions et de tous les événements traversés par la société française. Ayant subi les effets des deux guerres mondiales, elle a été confrontée au développement accéléré de l'industrialisation et de la consommation de masse avant de devoir faire face à une prise de conscience collective de l'impératif climatique et du défi environnemental.

Au travers de ces grandes étapes, les agriculteurs ont continué à assumer leur rôle essentiel : nourrir la population tout en développant des productions d'excellence qui constituent des références au-delà de nos frontières. C'est pour répondre à cet enjeu que sont créées, le 3 janvier 1924, les Chambres d'agriculture. 100 ans plus tard, le rôle pluriel des Chambres d'agriculture demeure celui d'accompagner, de développer et de représenter tous les agriculteurs et toutes les agricultures face à des évolutions sans précédent. Désormais, les agriculteurs doivent faire face à de multiples défis : économiques, sociétaux, technologiques, environnementaux mais aussi générationnels pour assurer un avenir à leurs exploitations et donc à notre agriculture.

POUR MIEUX COMPRENDRE LE RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels issus des différents métiers de l'agriculture. Elles représentent donc l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels.

Aux côtés des 416 000 agriculteurs français et présentes au niveau départemental, régional et national, les Chambres d'agriculture rassemblent 3 200 élus et emploient ainsi pas moins de 8 230 collaborateurs dont 6 430 cadres et techniciens. A travers les 102 établissements, il existe 88 Chambres départementales ou interdépartementales, 13 Chambres régionales et une structure nationale : Chambres d'agriculture France.

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de quatre missions, définies dans le Code rural (art. L510-1 CRPM) :

1. Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
2. Accompagner dans les territoires la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
3. Contribuer par les services mis en place par le réseau des Chambres au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique ;
4. Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Premier réseau de conseil agricole, les Chambres d'agriculture ont déployé des offres de service complètes et adaptées aux agriculteurs, viticulteurs, collectivités sous les marques PROAGRI, PROVITI et TERRALTO, ainsi que MesParcelles, l'outil de gestion des parcelles agricoles créé il y a plus de dix ans.



« 100 ANS ENSEMBLE », UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION FÉDÉRATRICE

Le centenaire des Chambres d'agriculture fera l'objet d'une campagne de communication nationale et locale de plusieurs mois dont le lancement a été réalisé sur les réseaux sociaux le 3 janvier 2024, date anniversaire de la loi portant création des Chambres d'agriculture avec la diffusion d'un film institutionnel.

Le concept créatif de cette campagne a pour ambition de valoriser le rôle des Chambres d'agriculture aux côtés des agriculteurs dans le développement de l'histoire agricole française depuis 100 ans. « Ensemble » est le mot clé qui traduit ce concept.

Sous la signature et le logotype « 100 ans ensemble, Oui l'agriculture à de l'avenir ! », la campagne comporte un film institutionnel dédié à ce centenaire, une série de neuf visuels déclinables sur une multitude de supports ainsi qu'un kit de communication pour les Chambres régionales et départementales.

De plus, il sera possible de retrouver un livre consacré aux « 100 ans des Chambres d'agriculture », un livre évoquant les « 100 projets pour demain », un planning éditorial sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, X), des podcasts et des vidéos avec des témoignages de personnalités du monde économique, politique et des partenaires des organisations agricoles, des événements sur le Salon International de l'Agriculture et dans les territoires à l'initiative des Chambres d'agriculture.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet 100ans.chambres-agriculture.fr



Film institutionnel dédié au centenaire

100 ans ensemble

1924-2024

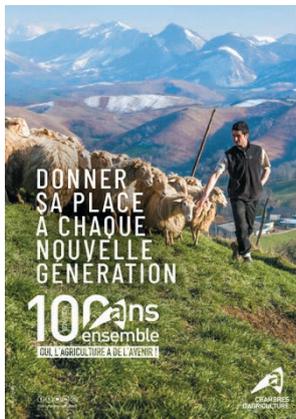
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

Améliorer la performance des exploitations. Créer plus de revenus pour les agriculteurs et de valeur dans les territoires. Accompagner les transformations économiques et climatiques. Depuis 100 ans, les Chambres d'agriculture contribuent à l'avenir de l'agriculture française.



100 ans ensemble

Le réseau des Chambres d'agriculture se fera le relai de messages forts rappelant les rôles essentiels de l'institution, notamment à travers un manifeste.



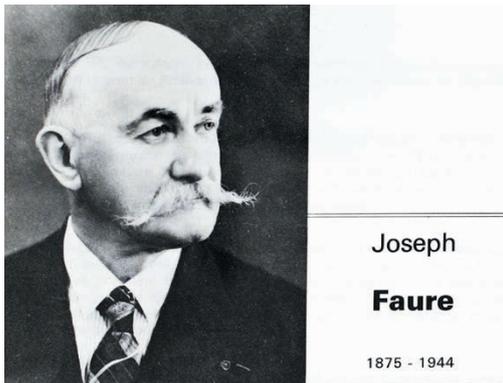
Les neuf visuels de la campagne illustrent les neuf thématiques des trois missions stratégiques des Chambres d'agriculture :

ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER, REPRÉSENTER.

1924-2024, UNE HISTOIRE ET DES ÉTAPES CLÉS AU SERVICE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Un siècle écoulé, 100 ans d'histoire et une agriculture qui a réussi à s'adapter aux évolutions majeures de notre société. Au sein de chaque période, les Chambres d'agriculture ont joué un rôle central.

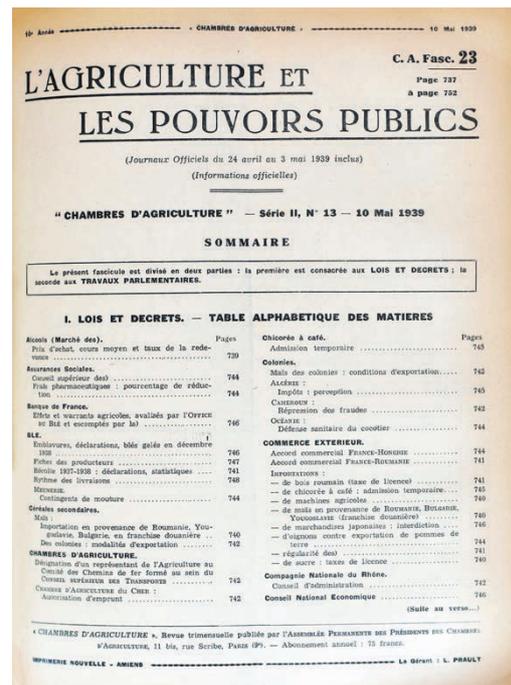
1924-1945 : les Chambres d'agriculture, partenaires de la reconstruction agricole française



Après la première guerre mondiale, qui a eu des répercussions considérables sur les exploitants et la main-d'œuvre, compte tenu des importantes pertes humaines et malgré la mobilisation des femmes, l'exode rural se poursuit à grands pas,

entraînant du retard dans la modernisation de l'agriculture française par rapport à d'autres pays, notamment en Europe du Nord.

Dans le même temps, l'amélioration des conditions de vie et les progrès dans les domaines économiques et sociaux modifient le visage des exploitations : accès à l'eau courante et à l'électricité, à la propriété en proposant aux futurs agriculteurs des emprunts à taux réduits.



Avec la loi du 3 janvier 1924, initiée par Joseph Faure, sénateur de Corrèze, les Chambres d'agriculture voient le jour sous la forme de collèges de paysans élus qui doivent permettre l'application des réformes nationales dans les départements et notamment d'accompagner le remembrement des terres agricoles dont le principe avait été décidé en 1919. Les exploitations et l'agriculture française se (re)structurent pour faire face à une production

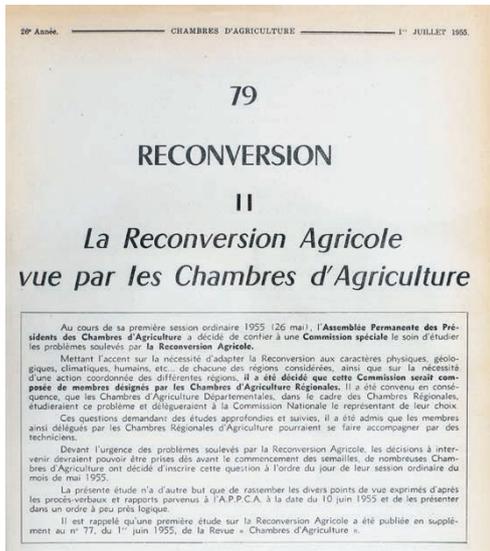
étrangère moins chère et largement importée avec le développement du commerce mondial. Ainsi, les Chambres d'agriculture se prononcent dès 1936 pour la création d'offices de régulation dont celui du blé pour stabiliser le marché de cette céréale essentielle, afin de garantir des revenus aux producteurs par une politique de prix dirigiste.

1946-1962 : les Chambres d'agriculture au cœur de la révolution de l'agriculture

À la sortie de la deuxième guerre mondiale, tout est à reconstruire, y compris l'agriculture dans un contexte d'exode rural important. La France

1957. Parallèlement, en France et dès 1960, est promulguée la première loi d'orientation agricole. Les Chambres d'agriculture se positionnent résolument en faveur de la défense et du maintien d'une agriculture fondée sur des exploitations de taille moyenne.

L'année 1962 sera déterminante dans l'histoire de l'agriculture européenne avec la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC), 1ère vraie politique européenne après celle du charbon et de l'acier et qui le restera longtemps, mais également de la loi d'orientation agricole dite Loi Pisani créant les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), permettant l'exploitation à plusieurs « dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère



ne parvient pas à nourrir sa population, sauf au prix d'importations érodant durement la balance commerciale. En 1947, le plan Marshall permet la remise en route du système agricole français. Les organisations professionnelles - les Chambres d'agriculture en tête - sont mises à contribution pour accélérer la modernisation, la mécanisation et la formation des agriculteurs à l'utilisation des machines. Elles sensibilisent les jeunes agriculteurs et les aident à se moderniser grâce à l'accompagnement des conseillers des Chambres d'agriculture. Les effets de ce développement se font vite sentir et les premières règles viennent encadrer la concurrence entre pays membres du marché commun créé par le traité de Rome en



familial ».

1963-1980 : les Chambres d'agriculture sur tous les fronts

Malgré un contexte de baisse du nombre d'agriculteurs, la période est marquée par le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de productivité. Une logique productive qui va engendrer une hausse de la production permettant d'aller vers l'auto-suffisance

alimentaire.

En effet, dans les années 70, la production agricole européenne dépasse la demande entraînant une chute importante des prix, particulièrement pour les produits laitiers. Cette crise conduira notamment à la mise en place des quotas laitiers en 1984.

La France développe une véritable politique de soutien en faveur de son agriculture, avec notamment en 1973, la création de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). En 1972, une politique de soutien aux exploitants des territoires de montagne est mise en œuvre. Elle vise à compenser les désavantages comparatifs face aux régions de



plaine et à reconnaître les services rendus par l'agriculture de montagne en matière de protection du milieu naturel et des sols, ainsi qu'à assurer dans ces régions la sauvegarde des conditions de vie et de travail.

Côté élevage, la loi du 28 décembre 1966, souvent appelée loi Poly du nom de Jacques Poly, généticien de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et conseiller d'Edgar Faure, ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, met en place la sélection animale et l'amélioration génétique des productions animales. Dans le prolongement

de cette démarche, les Chambres d'agriculture œuvrent très fortement pour l'ouverture des Établissements Départementaux de l'Élevage



(EDE), véritable outil décentralisé d'amélioration génétique du cheptel.

Enfin, les décennies 60, 70 et 80 marquent la féminisation de l'agriculture avec la reconnaissance du rôle de la femme au sein de l'exploitation. En 1980, les conjointes d'exploitants agricoles obtiennent le statut de co-exploitante qui leur permet de gérer la partie administrative et leur donne certains droits, comme l'accès à la retraite. Par ailleurs, les formations agricoles



sont ouvertes aux femmes, leur permettant de reprendre et de diriger une exploitation agricole. Une trajectoire qui verra l'élection de Michèle Chezalviel, première femme élue présidente d'une Chambre d'agriculture, celle de Corrèze, en 1983.

1981-2000 : les Chambres d'agriculture confrontées aux défis



de la mondialisation et problématiques sociétales

L'Europe et la France se retrouvent confrontées au développement du commerce international. À partir de 1992, les réformes de la PAC posent les prémices des impératifs environnementaux, introduisant des mesures incitant les producteurs à utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le commerce de produits agricoles est traité au GATT, puis à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du cycle d'Uruguay (1986-1994) qui entre en vigueur en 1995.

L'objectif à long terme de cet accord est d'établir un système d'échanges de produits agricoles équitable et axé sur le marché. En 1992, la première

grande réforme de la PAC est adoptée, son objectif étant de réduire le budget global et d'abandonner le système des prix garantis illimités. La politique est passée d'un système de soutien du marché à une aide directe au revenu pour les agriculteurs et comprend de nouvelles obligations destinées à protéger l'environnement, ainsi que des mesures d'incitation visant à améliorer la qualité des denrées alimentaires. Pour la première fois, des paiements directs aux agriculteurs sont mis en place, sur la base de la superficie cultivée ou du nombre de bêtes détenues.

Cette réforme voit également apparaître les signes européens de qualité AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) et STG (Spécialité Traditionnelle Garantie). Une logique de distinction préemptée plusieurs années



auparavant par les Chambres d'agriculture avec « Bienvenue à la Ferme ». Créé en 1988, il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes par les agriculteurs français comprenant la vente directe de produits fermiers, les séjours, les loisirs et la restauration à la ferme.



Au cours des années 1990, les pays d'Europe sont frappés par la crise de la «vache folle», qui entraîne de grandes craintes chez les consommateurs et provoque la chute du marché de la viande bovine. L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est identifiée pour la première fois en novembre 1986 au sein d'un élevage britannique et le premier cas en France est découvert en mars 1991. À la suite de cette crise, tant sanitaire que sociétale, une loi sur la veille sanitaire et la surveillance des produits destinés à l'homme est adoptée en France en 1998. L'Institut de veille sanitaire est créé en 1998 et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments en 1999.

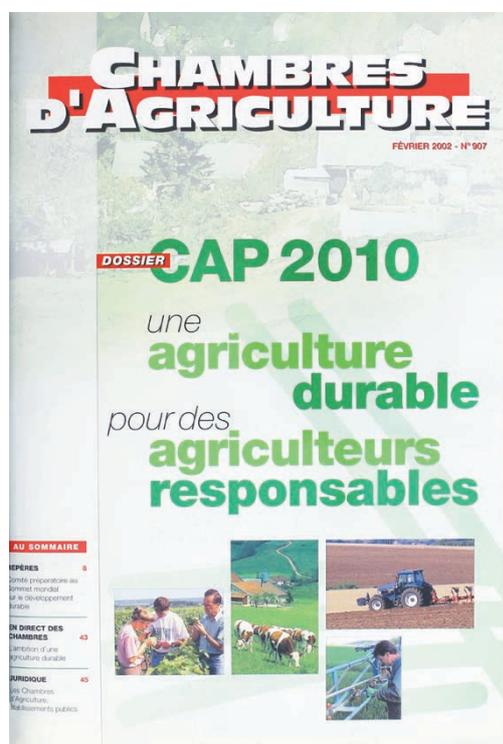
2001 à 2024 : les Chambres d'agriculture contribuent à bâtir l'agriculture du XXI^e siècle

Ces vingt dernières années voient une nouvelle révolution agricole apparaître motivée par l'émergence de défis multiples : économique, sanitaire, sociétal, climatique et démographique.

En 2030, un agriculteur sur deux devra prendre

sa retraite et si de nouveaux arrivants permettent de compenser en partie ces départs, reste qu'un agriculteur sur quatre ne sera pas remplacé. Et pourtant, la préservation de la souveraineté alimentaire française est un défi à relever dans l'urgence à l'heure où la France s'apprête à devenir importatrice nette de produits alimentaires.

Aux défis de la transmission des exploitations et de la nécessaire hausse de production, s'ajoute l'équation majeure de l'adaptation au changement climatique. D'un côté, l'agriculture est confrontée à



des bouleversements de conditions de production inédits dont les effets sont déjà perceptibles sur les cycles agricoles. De l'autre, elle doit accélérer sa décarbonation pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette contribution, au-delà de reposer sur la production de 20 % des énergies renouvelables de notre pays, passe également par une importance toute particulière donnée à la préservation des sols comme source de production alimentaire, mais également comme potentiel de stockage de carbone important.

« Les Chambres d'agriculture, qui ont largement contribué aux débats préparatoires tant au niveau national que dans les territoires, sont prêtes à s'engager pour la réussite du Pacte et dans la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées. Restent des attentes de moyens ! »

Sébastien WINDSOR, Président de Chambres d'agriculture France

Mi-décembre 2023, Marc Fesneau a présenté le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. A cette occasion, les Chambres d'agriculture ont salué les annonces de ce Pacte qui comprend 35 mesures majeures concernant : l'installation et la transmission, l'orientation et la formation mais aussi les transitions du secteur agricole. Les Chambres d'agriculture se sont félicitées tout particulièrement de la mise en place d'un module d'évaluation rapide de l'adaptation et de la viabilité des exploitations face au changement climatique qui sera proposé aux agriculteurs dès 2025. De plus, les Chambres d'agriculture contribueront à l'élaboration des modules de ces diagnostics et à leur déploiement. Un programme test « Climaterra » est également d'ores et déjà engagé en 2023, pour tester sur

1 000 exploitations.

Le regard de la société sur le monde agricole demeure un enjeu important : comment répondre aux interrogations des consommateurs ? En effet, la nécessaire décarbonation de l'économie, la réduction des produits phytosanitaires et la préoccupation croissante des citoyens pour le bien-être animal génèrent une distanciation entre agriculture et société alors que les sondages marquent un réel attachement des Français à leurs agriculteurs.

C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture ont adopté un projet stratégique 2019-2025 visant à accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques, créer plus

« 100 ANS D'HISTOIRE »

L'ÉDITION D'UN LIVRE UNIQUE À L'OCCASION DU CENTENAIRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le livre « 100 ENSEMBLE, 100 ANS D'HISTOIRE » permet de retrouver les grandes dates et faits marquants des Chambres d'agriculture, depuis leur création jusqu'à aujourd'hui, avec des témoignages de personnalités.

Cet ouvrage, disponible en ligne et en version papier, évoque la grande Histoire, les étapes de l'institution et à travers elle, les grandes évolutions de l'agriculture et plus largement de la société française.

2024, UN APERÇU DES FUTURS ENJEUX DES 100 ANS À VENIR

Pour accompagner les agriculteurs français dans toute leur diversité et sur tous les territoires sur le chemin d'une agriculture résiliente et multiperformante, les Chambres d'agriculture ont adopté un projet stratégique commun 2019-2025 pour l'agriculture, la forêt et les territoires autour de trois axes:

- **Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques ;**
- **Créer plus de valeur dans les territoires ;**
- **Faire dialoguer agriculture et société.**

Afin de rendre compte des actions entreprises et des résultats obtenus, les Chambres d'agriculture ont signé un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat en novembre 2021. Ce contrat d'objectifs et de performance permet de disposer de chiffres concrets concernant l'atteinte des ambitions fixées sur les missions identifiées.

Ainsi en 2022, l'accompagnement des Chambres dans les différentes transitions opérées par

l'agriculture s'est concrétisé par :

- la sensibilisation de 14 221 agriculteurs de plus de 57 ans aux **enjeux de la transmission**,
- la formation de 65 709 agriculteurs dont 20 163 aux **enjeux environnementaux**,
- l'information et l'appui à la **déclaration PAC** de 80 158 exploitants,
- le suivi de 57 979 agriculteurs lors de leur **conversion à l'agriculture biologique**,
- le conseil à 27 619 éleveurs concernant le **développement de leur performance**,
- la réalisation de 19 366 **conseils stratégiques** auprès d'agriculteurs,
- la **réduction de leur empreinte carbone** ou encore **l'emploi de produits phytosanitaires**.

Par ailleurs, 161 nouveaux **groupes d'agriculteurs dédiés à l'innovation** ont été créés, notamment sur les bas intrants, le climat, les filières et le bien-être animal.

Toujours en 2022, les actions visant à créer plus de valeur dans les territoires ont conduit à l'accompagnement de 161 **nouveaux projets de**

« 100 PROJETS POUR DEMAIN »

L'ÉDITION D'UN LIVRE POUR DÉCOUVRIR LES PROJETS DE DEMAIN

Au-delà de la célébration, 2024 est également le moment de regarder les 100 ans à venir. Ainsi, les Chambres d'agriculture ont collecté et compilé plus de 100 projets conduits par les Chambres départementales et régionales, projets dont le caractère innovant, la durabilité et l'efficacité contribuent à construire l'agriculture de demain.



filières alimentaires et non alimentaires, de 21 nouveaux **projets d'agriculture urbaine** et de 10 166 agriculteurs engagés dans une démarche de proximité. Par ailleurs, les Chambres ont initié le **contact avec 462 intercommunalités** dont 285 ont débouché sur la réalisation de **projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Enfin, côté forêts, près de 300 000 m³ ont été mobilisés en forêt et dans les systèmes agroforestiers.

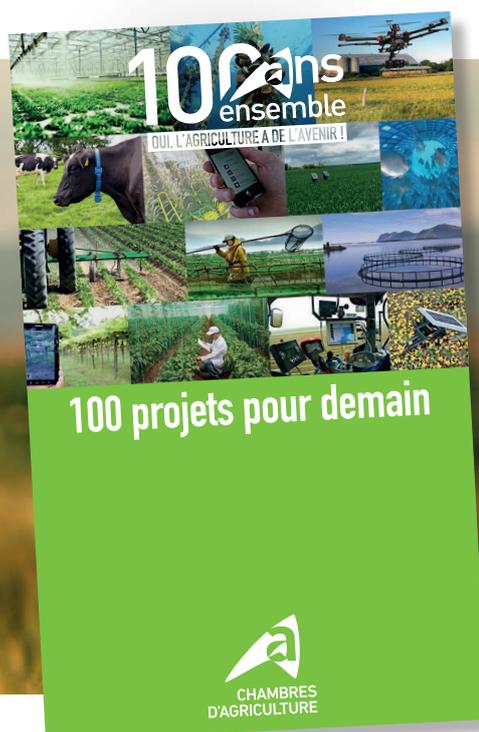
Durant la même période, les Chambres d'agriculture ont procédé à la **formation** de 1 574 personnes (872 agriculteurs, 226 élus et 476 collaborateurs) pour favoriser le dialogue avec la société.

Enfin, les Chambres d'agriculture prennent des engagements chiffrés pour atteindre à **l'horizon 2025** pour :

- **Repérer, sensibiliser et accompagner** les 160 000 agriculteurs susceptibles de transmettre leur exploitation d'ici 2026 pour préparer l'installation d'un nouvel agriculteur ;
- Proposer à chaque agriculteur un **conseil stratégique** sur la base d'un audit individuel ;
- Mettre en place d'au moins 500 groupes d'agriculteurs sur une **thématique innovante**

(agriculture de conservation, agroforesterie, bas carbone...) répartis sur l'ensemble du territoire ;

- Appuyer, avec une **offre harmonisée** au moins 25% des agriculteurs dans leurs déclarations PAC ;
- Contribuer à 150 projets de **recherche et développement** nationaux et européens ;
- Accompagner 1 000 **projets de filière** pour de nouveaux débouchés ;
- Accompagner 15 000 agriculteurs dans leurs démarches de proximité à travers le **réseau « Bienvenue à la Ferme »** ;
- Tous les trois ans, rencontrer chacune des 1 258 **intercommunalités** pour écouter leurs attentes, partager les compétences et établir des partenariats en s'appuyant sur la démarche TERRALTO ;
- Appuyer la mobilisation d'un million de m³ de **bois** d'ici 2025 ;
- Accompagner 10 **projets d'agriculture urbaine** ;
- Former 1 800 élus, agriculteurs et collaborateurs à une **communication adaptée aux publics non agricoles**.



2024, UNE ANNÉE RICHE DE RENDEZ-VOUS SUR TOUS LES TERRITOIRES

2024 inaugurera une série de rendez-vous et d'événements emblématiques pour célébrer le centenaire des Chambres d'agriculture à Paris, comme dans les régions et les départements.

Salon International de l'Agriculture 2024

Pour la 60^e édition du SIA, Chambres d'agriculture France est de nouveau présente au pavillon 4, du 24 février au 3 mars 2024. Cet espace, conçu comme une maison commune, un lieu d'accueil et un point de rencontre convivial, un espace informatif et de conseil permettra d'accueillir pendant 10 jours agriculteurs, institutionnels (élus nationaux, régionaux et européens), collectivités, acteurs économiques, organismes professionnels

agricoles, étudiants et grand public.

Ce stand permettra également de découvrir les 100 ans passés de l'histoire des Chambres d'agriculture ainsi qu'une sélection des projets pour demain initiés dans tous les territoires.

Journée nationale Agri'Visions, semons l'innovation

Le 19 mars 2024, à la Cité internationale universitaire de Paris, les Chambres d'agriculture réuniront les élus du réseau, les collaborateurs et les partenaires lors d'une journée nationale sur le thème de la recherche et de l'innovation.



QUELQUES-UNS DES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

Chambre d'agriculture de région BRETAGNE

Évènement institutionnel « Face aux mutations de la Société française, quels impacts, quelles perspectives pour l'agriculture bretonne ? »

La Chambre d'agriculture de région Bretagne célébrera les 100 ans des Chambres d'agriculture le 23 janvier 2024 prochain, en compagnie de ses partenaires économiques et institutionnels. Ce temps fort pour l'écosystème agricole breton mettra en lumière les grandes ruptures (démographiques, environnementales, climatiques, technologiques et scientifiques) et les grands tournants de l'agriculture bretonne d'hier, d'aujourd'hui et de demain. En tant qu'économiste, statisticien et politologue, Jérôme Fourquet, Directeur du département «Opinion et stratégies d'entreprise» de l'IFOP et auteur de «La France d'après», partagera son regard sur l'état de l'opinion française, les différentes évolutions sociologiques de fond observées ces dernières années et la place de la ruralité et de l'agriculture dans le siècle passé et celui qui s'ouvre. Cette célébration sera l'occasion de prendre ensemble des chemins de traverse de la connaissance, d'explorer de manière innovante l'histoire et d'imaginer avec audace les projets de demain, parce que OUI l'agriculture à de l'avenir !

Chambre régionale d'agriculture d'OCCITANIE

Fresque des « 100 ans de l'agriculture en Occitanie »

Afin de célébrer le centenaire des Chambres d'agriculture, la Chambre régionale d'agriculture

d'Occitanie a initié la création d'une fresque historique «Les 100 ans de l'agriculture en Occitanie». Cette fresque monumentale mettra en lumière l'évolution de l'agriculture dans les 13 départements depuis 1924. Chacun des départements sera représenté par un kakémono, formant ainsi une œuvre visuelle illustrant les moments marquants, les innovations, les succès et les défis relevés par les agriculteurs de cette région au fil des décennies. Créer un lien fort entre les départements, souligner la puissance d'un réseau et la richesse de la diversité des cultures de ce territoire, ce projet collaboratif vise à réaliser un véritable mur d'images, témoignant de l'histoire et de la résilience de l'agriculture occitane.

Chambre régionale d'agriculture du CENTRE VAL DE LOIRE

Cérémonie des vœux 2024

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire organise dans le cadre du centenaire et à l'occasion des vœux 2024, une cérémonie unique en plein cœur du Château de Beaugency le lundi 22 janvier 2024. Cet événement, centré sur les 100 ans, permettra à chaque grand témoin de partager sa vision de cet anniversaire emblématique. Ce château, centre d'art numérique, chargé d'histoire et imprégné de nostalgie, offre un cadre qui rappelle le passé, tandis que son utilisation actuelle offre une approche moderne tournée vers l'avenir.



Contact presse :

Iris Roze
01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
iris.roze@apca.chambagri.fr